

Résumé : Les contraintes environnementales pour une économie des ressources non renouvelables et l'obligation de recycler (loi du 13 juillet 1992), imposent la valorisation du gisement de matériaux existant dans les chaussées et de limiter l'apport de matériaux dits "nouveaux" dans l'entretien de ces chaussées. Ce document a pour objectif de recenser, en fonction de leur futur domaine d'emplois, les différentes pratiques existantes en matière de réutilisation des matériaux de chaussées issus de couches de surfaces et de couches d'assises. Il constitue donc une réponse à la nécessité de construire et entretenir les chaussées avec le souci d'une économie durable dans le respect des contraintes environnementales. Quatre techniques sont examinées : - retraitement en place à froid ; - retraitement en centrale à froid ; - recyclage en place à chaud ; - recyclage en centrale à chaud. Les deux premières concernent les matériaux d'assises (matériaux traités ou non avec un liant hydraulique) et les matériaux des couches de surface. Les deux dernières concernent les matériaux bitumineux de couches de surface ou de couches de base. Chacune des techniques est présentée avec ses avantages, son domaine et ses limites d'emploi.